

# *REGLEMENT DU SUP'AIR G 2022*



***S U P ' A I R G***

# Introduction

Le Sup'Air G est un événement sportif, convivial et festif. En se présentant comme un événement très récent après l'annulation de la première édition l'année dernière, il demeure une manifestation fragile qui nécessite l'attention de chacun de ses acteurs. C'est pourquoi son équipe organisatrice (l'association Sup'Air G) entend nouer une relation de confiance durable avec les Associations Sportives encadrant la venue des délégations représentées et l'ensemble de ses participants, y compris ceux qui s'inscrivent indépendamment de leur Ecole. Toutes les activités prévues se dérouleront au **Pas de la Case**, en Andorre, grande station de ski entièrement capable d'accueillir ce type d'événement sportif.

Les contraintes engendrées par le Sup'Air G sont importantes et nécessitent que l'événement soit préparé avec soin. Aussi, nous devons imposer des mesures à tous les participants souhaitant rejoindre l'événement.

Nous vous chargeons donc de respecter et d'appliquer ces mesures.

**En signant ce Règlement, vous vous engagez donc individuellement à obéir à ces règles et à avoir pris connaissance de toutes les informations fournies.**

# Communication

## Questions ?

Pour tout renseignement, merci de contacter les personnes compétentes suivantes :

<b>Président</b>	Carl Guignon	<b>carl.guignon@supairg.com</b>
<b>Vice-présidents</b>	Lou Muraz Jules Paindessous	<b>lou.muraz@supairg.com</b> <b>jules.paindessous@supairg.com</b>
<b>Trésoriers</b>	Franck Laborde Jean Diamant	<b>franck.laborde@supairg.com</b> <b>jean.diamant@supairg.com</b>
<b>Responsable Activités</b>	Aurélien Deniau	<b>aurelien.deniau@supairg.com</b>
<b>Responsable Inscriptions Extérieures</b>	Marc Appavou	<b>marc.appavou@supairg.com</b>
<b>Adresse Contact</b>	Contact	<b>contact@supairg.com</b>

## Identification

Tout participant à l'édition du Sup'Air G 2021 s'engage à avoir avec lui en permanence **le(s) bracelet(s)** qui lui ont été fournis durant toute la durée de l'événement, et à **le(s) porter au poignet** à partir du Vendredi 14 Janvier 2022 à son arrivée, jusqu'à la fin de l'événement le Dimanche 16 Janvier 2022. Ceux-ci, d'un nombre limité, seront distribués lors de l'arrivée des participants sur la station. Si le participant perd son bracelet au cours du week-end, **il devra le signaler** à un membre de l'équipe organisatrice.

# Modalités financières

## Location de matériel

Tous les participants qui ont signifié lors de l'inscription vouloir bénéficier d'une location de matériel (un pack de location complet : chaussures + bâtons + skis ou chaussures + snow) devront **payer cette location lors de l'inscription**. Ceux qui souhaitent louer du matériel hors des packs proposés devront s'en occuper directement dans les magasins sur place.

## Caution

Chaque participant s'inscrivant via son Association Sportive devra fournir un chèque de caution de **100€ (cent euros)** à l'ordre du Sup'Air G. Les autres, qui s'inscrivent indépendamment, devront fournir un chèque de caution de **200€ (deux cents euros)** à l'ordre du Sup'Air G. Les cautions relatives au logement devront être **centralisées** par les Associations Sportives et envoyées à l'équipe organisatrice avant le **Dimanche 5 Décembre 2021** dernier délai. Dans le cas d'inscriptions hors-Ecole, les chèques seront envoyées individuellement à l'adresse du Sup'Air G (qui vous sera communiquée) dans les mêmes délais.

Tout comportement irrespectueux des biens et des personnes sera sanctionné. Toute dégradation, qu'elle soit effectuée sur du matériel du Sup'Air G ou sur des bâtiments, sera **facturée aux responsables**. En cas de dégradation dans les logements, le montant correspondant sera automatiquement déduit de la caution individuelle du ou des individus concerné(s).

Les cautions relatives au logement seront **déchirées** après le tournoi par les Trésoriers de l'édition 2022, si aucune dégradation n'a été déterminée lors de l'état des lieux de sortie. Dans le cas contraire, le participant recevra sa caution en retour du paiement du montant demandé en réparations. Dans les deux cas précédents, si le paiement n'est pas réalisé sous une durée de deux semaines après réception d'un courrier recommandé avec accusé de réception, le chèque de caution sera encaissé, et un versement de la différence sera réalisé sous une durée de deux semaines à compter du jour de l'encaissement de la caution.

# Remboursement

Aucun remboursement de frais de participation ne sera effectué en cas d'exclusion du tournoi.

## Désistement d'un participant ou d'un groupe

Tout participant inscrit au Sup'Air G et qui souhaite se désister à tout moment doit absolument **être remplacé par un participant de la même École et avec le même package**. Dans le cas où le participant n'est pas remplacé, **l'inscription sera quand même facturée**. Cependant, l'équipe organisatrice fera tout son possible pour trouver une solution, sans garantie.

## Clause COVID-19

En cas d'impossibilité de réaliser le séjour en raison de la situation sanitaire liée au COVID et pour les motifs suivants :

- interdiction nationale des rassemblements de personnes dans les E.R.P,
- fermeture administrative du lieu de l'évènement,
- interdiction gouvernementale de déplacement de groupes,
- fermeture des frontières entre l'Andorre et la France,
- directive préfectorale ou ministérielle directe spécifique,
- confinement régional ou national,

**les participants concernés seront remboursés à 100%, sans frais.**

**Toutefois les motifs suivants ne donnent pas lieu à remboursement :**

- une Administration d'École interdit ses étudiants à participer à l'évènement,
- un participant contracte le Covid-19 avant l'évènement. Nous mettrons toutefois une plateforme de revente de places en place afin d'essayer de revendre la place du participant dans ce cas de figure.

# Composition du package

Tous les packages vendus aux participants contiennent les **prestations suivantes** :

- le logement en appartement de 4 à 8 personnes (essentiellement 4) au pied des pistes avec cuisine, coin salon, sanitaires et salle d'eau (taxes de séjour incluses),
- un petit déjeuner d'accueil le vendredi matin avant d'aller skier,
- le forfait 2 jours sur l'ensemble du domaine de Grandvalira (210 km de pistes), sauf pour les packs sans forfait,
- la participation aux différents événements et activités (diurnes ou nocturnes),
- les déjeuners dans les food-trucks sur le front de neige (pour les 3 midis),
- des réductions sur les consos de l'after-ski au bar sur le front de neige,
- l'accès aux soirées,
- des tarifs préférentiels (-20%) sur les boissons pour la soirée du vendredi soir,
- des tarifs préférentiels auprès de restaurants et bars partenaires,
- une soirée en open-bar le samedi soir,
- des goodies,
- une assurance détaillée plus loin,
- une éco-participation décrite ci-dessous.

La location de matériel est optionnelle.

Les tarifs en vigueur cette année sont de **165€ pour le package avec forfait et 122€ pour le package sans forfait**.

## Eco-participation

Conformément aux demandes de l'administration de l'ISAE-SUPAERO, l'association Sup'Air G a rédigé un cahier des charges spécialement pour les enjeux du développement durable concernant son événement. L'association cherche donc à créer un événement plus écologiquement responsable et pérenne et qui permettra, aux générations futures, d'en profiter aussi. Une des actions majeures du Sup'Air G est la mise en place d'une éco-participation qui permettra de financer une ONG de plantation d'arbres afin de compenser le bilan carbone calculé sur l'ensemble de l'événement (transport, nourriture, logements et activités compris). Celle-ci, de l'ordre **d'1€ par participant permettra donc de rendre durable ce tournoi et de promouvoir cette démarche**.

## Soirées

Les soirées devront se dérouler dans une **discothèque privatisée** entièrement ou partiellement pour l'événement. En cas de fermeture des boîtes de nuit en Andorre, une solution de remplacement envisagée serait d'organiser les **soirées en extérieur** (avec les mêmes prestations, dont l'open-bar du samedi soir) au bar partenaire La Plage Blanche (lieu des after-skis).

## Assurance

Les packs comprennent une **assurance individuelle** qui prend en charge :

- les frais de rapatriement en cas de blessure sur les pistes,
- les frais médicaux et d'hospitalisation engagés sur place,
- une responsabilité civile contre les dégâts matériels,
- une assurance pour le matériel de ski personnel des participants (avec franchise) en cas de casse ou de vol,
- les frais de rapatriement et les frais médicaux en cas de contraction du coronavirus pendant le séjour (maladie à faire contrôler auprès du médecin de l'assurance).

## Vols et Pertes

Malgré une assurance sur certains biens matériels en cas de perte, de vol ou de casse, **l'équipe organisatrice du Sup'Air G décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols.**

## Location de matériel

Pour ceux qui n'ont pas leur propre matériel, nous proposons en accord avec un loueur différentes gammes de matériel (pour la totalité du séjour) :

- Ski + chaussures + bâtons :
  - Gamme SKIECO : 25€
  - Gamme SKIDECOUCVERTE : 35€
  - Gamme SKISENSATION : 45€
  - Gamme SKIEXCELLENCE : 55€
- Snowboard + boots :
  - Gamme SNOWDECOUCVERTE : 35€
  - Gamme SNOWSENSATION : 45€
  - Gamme SNOWEXCELLENCE : 55€
- La location du casque est en supplément sur place, les participants sont donc encouragés à trouver un casque de leur côté.

Pour toute **location de matériel à la carte** (juste les skis, ou juste les chaussures etc.), le **participant ne doit rien payer à l'avance**, et la location se fera sur place le jour même.

## Ce qui n'est pas compris

Attention. Les prestations suivantes ne sont pas comprises dans le package proposé par le Sup'Air G et devront donc être financés par vos propres moyens :

- les repas du soir et les petits-déjeuners autres que celui du vendredi,
- le transport entre votre lieu de départ et la station du Pas de la Case (aller-retour),
- la location de matériel,
- plus globalement, ce qui n'est pas indiqué dans les prestations proposées plus haut.

# Modalités particulières

## Eco-responsabilité

Tout participant à l'édition du Sup'Air G 2021 s'engage à adopter un comportement éco-responsable. Il s'agira de **ne pas laisser de détrit**us sur les pistes, dans les bars et **plus globalement dans la nature**, et de trier ses déchets dans les espaces de tris installés sur place.

Nous demanderons à ce que **chacun des participants amène au Sup'Air G une ou plusieurs écocup(s)** pour bénéficier des boissons à l'after-ski ou en soirée dans le cas où le prestataire ne peut proposer de contenants en verre. Cette démarche permet à l'équipe organisatrice de ne pas confectionner de gobelets en plastique, jugés inutiles et peu rentables écologiquement, et de limiter l'utilisation de gobelets à usage unique sur place.

## Activités sélectives

A cause de **contraintes logistiques** évidentes (plus de 300 participants, des pistes usées et verglacées par le passage des skieurs, un temps de passage individuel souvent trop long pour pouvoir faire passer tous les participants, ...), certaines activités devront malheureusement être **sélectives**. Les **slaloms et le Big Air Bag** notamment seront propices à une sélection. Celle-ci sera faite par les Associations Sportives (ou en interne des groupes de participants) et non pas par l'équipe du Sup'Air G, après la phase d'inscriptions. Pour ce qui est des slaloms, seront probablement mis en place des compétitions par catégories (Ski, Snow, Homme, Femme). Des explications seront données sur les réseaux sociaux du Sup'Air G après les inscriptions.

Toutes les autres activités devraient être accessibles par tous les participants qui le souhaitent.

## Course de luges à savon

Une des épreuves phares du Sup'Air G est la course de luges à savon. Les participants peuvent concourir seuls ou à plusieurs. Il n'y a a priori aucune limitation sur le nombre d'équipes par Ecole. Chaque équipe devra donc **concevoir une luge fonctionnelle et dirigeable de A à Z**, dans la mesure du possible avec des matériaux de récupération. Le choix est laissé aux participants d'amener leur **luge déjà construite** ou **en partie assemblée** pour faciliter son transport (des stands de finition seront mis à disposition). L'épreuve consiste en une descente d'un parcours (avec obstacles) confectionné par l'équipe du Sup'Air G. Des points seront attribués aux équipes **les plus rapides**, aux équipes présentant **la luge la plus originale** ainsi qu'aux équipes présentant **la luge la plus écologique**.



## Droit à l'image

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Je reconnais :

- **consentir librement aux prises de vues et films réalisés par le Sup'Air G** dans le cadre de son événement; et en conséquence cède les droits sur ces photos et vidéos de façon gratuite au Sup'Air G afin que celui-ci puisse librement utiliser et publier les photographies et/ou films me représentant dans le cadre exclusif de ses publications, à des fins de communication externe ou interne, sur support papier (notamment affiches, brochures) ou numérique (notamment vidéos, publications Internet, sur les réseaux sociaux du Sup'Air G en général...). Le Sup'Air G publiera toujours ces contenus en son nom. Cette autorisation est valable **10 ans** et toute autre utilisation sera soumise à une nouvelle demande préalable d'autorisation.

- Avoir été informé(e) que les caractéristiques du réseau Internet, particulièrement la libre captation des informations diffusées, rendent difficile, voire impossible, pour le Sup'Air G, de contrôler l'utilisation des droits qui pourrait être faite par des tiers ; et qu'en conséquence, le Sup'Air G n'est nullement tenu par une obligation de résultat en cas d'atteinte à mes droits.

- Avoir été informé(e) que je bénéficie d'un **droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression** des données me concernant.

# Mise en garde

## Sanctions

Chaque participant, en tant qu'individu, et en tant que représentant de son École, reconnaît être informé des sanctions suivantes, qui pourront être prises à son encontre en cas de non-respect de ce règlement. À savoir, **selon la gravité de l'infraction** (points ni exhaustifs ni exclusifs) :

- Encaissement partiel ou total de la caution déposée par l'Association Sportive de son École,
- Encaissement partiel ou total de la caution déposée par l'élève concerné pour le logement,
- Restriction du nombre de participants de l'école concernée à la prochaine édition,
- Exclusion de l'élève concerné de l'édition en cours,
- Exclusion de l'élève concerné de la ou des prochaine(s) édition(s),
- Exclusion de l'École concernée de l'édition en cours,
- Exclusion de l'École concernée de la ou des prochaine(s) édition(s).

En cas de manquement grave de discipline d'un élève lors de la manifestation, l'équipe du Sup'Air G et l'ISAE-SUPAERO pourront en informer l'École d'origine pour suite à donner.

Une **commission disciplinaire** sera mise en place en cas d'infraction pour établir les sanctions correspondantes.

## Comportements et Vigilance Collective

Nous mettons cette année un point d'honneur sur le comportement exemplaire des participants, qu'ils soient skieurs ou non. En particulier, nous demandons à ce que la **consommation d'alcool soit la plus raisonnable possible et que les comportements ne soient aucunement déplacés**. En cas de constatation d'un manquement à cette règle, les personnes concernées se verront confisquer toute boisson alcoolisée, et des sanctions seront immédiatement prises à l'encontre des personnes ou des délégations concernées.

**L'équipe du Sup'Air G décline toute responsabilité des conséquences d'une consommation d'alcool ou autre substance sur l'événement.** Nous comptons ainsi sur la responsabilisation de chacun pour qu'aucun manquement à cette règle ne soit observé.

Pour éviter tout incident regrettable, l'ensemble de l'équipe du Sup'Air G compte sur la responsabilisation de chacun quant à sa consommation d'alcool les midis et pendant les soirées. **Chacun des participants doit être actif du principe de Vigilance Collective.** Un encadrement est mis en place pendant la soirée et **tous les participants se doivent de réagir face à une situation de danger**, et d'intervenir en faisant appel aux moyens mis en place par les organisateurs.

De la même manière, l'ensemble de l'équipe du Sup'Air G compte sur la responsabilisation de chacun pour **lutter contre le harcèlement sexiste et sexuel**. Cette année, des **responsables soirées** sont mobilisés afin de prévenir au maximum les

différents types de violence (injure sexiste, exhibition sexuelle, harcèlement sexuel, agression sexuelle...). De ce fait, toute personne étant victime ou témoin d'harcèlement sexuel peut se tourner vers les responsables soirées pour **témoigner des faits**.

Toute l'équipe sera particulièrement vigilante au moindre incident à caractère sexiste et sexuel, et toute agression sera **sévèrement punie conformément à la loi**.

## Particularités et précautions en Andorre

Nous tenons à prévenir tous nos participants de prendre leurs précautions concernant les particularités andorranes suivantes :

- Le voyage à l'étranger : il est notamment impératif de se munir d'une **pièce d'identité** (la Carte Nationale d'Identité suffit) pour traverser la douane en cas de contrôle. Il est également conseillé de se munir d'une **Carte Européenne d'Assurance Maladie** (CAEM) en cas de soucis hospitaliers, malgré l'assurance proposée.

- **Ne pas dépasser les quotas autorisés par la douane** franco-andorrane concernant l'achat de tabac, d'alcool ou autres produits réglementés.

- Faire attention aux **surtaxes des forfaits téléphoniques** en Andorre. Pour cela, les participants sont invités à prévoir le voyage auprès de leur opérateur. Un **Wifi gratuit** et de bonne qualité sera disponible sur l'ensemble de la station (pistes et résidences) qui vous permettra de parer à l'absence de réseau téléphonique.

---

**J'ai pris connaissance du présent Document et m'engage à respecter chaque point mentionné dans ce Règlement du Sup'Air G 2022 adressé à tous les participants.**

**Je confirme la lecture et l'approbation de ce Règlement.**

**Pour tous les participants s'inscrivant au Sup'Air G indépendamment de leur Association Sportive, une signature du Règlement est également nécessaire.**

**Nom du participant :**

**Pour l'École :**

**Le :**

**À :**

**Signature :**